

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :
APPROCHE ECONOMIQUE ET SOCIALE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71 50 01 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE : APPROCHE ECONOMIQUE ET SOCIALE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de développer son esprit critique en vue d'agir en citoyen avisé et d'être en mesure de construire son projet professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte ;
- ◆ restituer le sujet traité par rapport à :
 - l'évolution du bien être humain,
 - la nécessité économique,
 - la découverte scientifique,
 - l'évolution des techniques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

ou

Attestation de réussite des unités d'enseignement

- "Formation générale : Expression orale et écrite en français " – code 04 17 01 U11D1
- "Formation générale : Sciences humaines " – code 04 17 03 U11D1.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Approche économique et sociale	CT	B	80
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

*En recourant à des supports variés (documents, textes écrits, multimédias ou hypermédias ...) en lien avec le monde qui l'entoure,
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

l'étudiant sera capable,

en citoyen responsable,

- ◆ d'expliciter le fonctionnement de l'Etat au travers des thèmes suivants :
 - ◆ l'organisation de l'Etat (niveaux de pouvoir, système électoral...),
 - ◆ le budget de l'Etat (recettes et dépenses),
 - ◆ la sécurité sociale,
 - ◆ les principaux impôts ;
- ◆ d'expliciter le fonctionnement des institutions judiciaires au travers des thèmes suivants :
 - ◆ valeurs, normes et raison d'être des lois,
 - ◆ les responsabilités civile et pénale;
- ◆ de développer un regard critique en tant qu'utilisateur sur les pratiques médiatiques actuelles au travers des thèmes suivants :
 - ◆ l'offre médiatique,
 - ◆ les modes de financement,
 - ◆ le pouvoir et l'influence des médias,
 - ◆ les principes du droit en rapport avec les médias ;

en agent économique responsable,

- ◆ de développer un regard critique en tant que consommateur au travers des thèmes suivants :
 - ◆ l'élaboration du budget d'un ménage,
 - ◆ les mécanismes des contrats (vente, assurance, crédit, location ...),
 - ◆ les mécanismes de consommation (déterminants psychosociologiques, économiques, éthiques, politiques, culturels...),
 - ◆ le surendettement, le seuil de pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ◆ d'identifier les institutions économiques, sociales et judiciaires en lien avec la consommation ;

en travailleur responsable,

- ◆ d'appréhender l'organisation du marché du travail au travers des thèmes suivants :
 - ◆ les contrats de travail et la fiche de paie,
 - ◆ les différentes formes d'entreprises et leur fonctionnement,
 - ◆ la concertation sociale (convention collective, règlement de travail, représentation des travailleurs et des employeurs ...),
 - ◆ la mondialisation du travail, du marché des biens et services et les conséquences de celle-ci,
 - ◆ la formation tout au long de la vie ;
- ◆ d'élaborer, de questionner et de justifier son projet professionnel.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'un ou plusieurs documents fournis ou validés par le chargé de cours, en lien avec les thèmes étudiés et illustrant une situation de la vie quotidienne et/ou professionnelle, dans le respect des règles et usages de la langue française,

- ◆ d'analyser la problématique sous au moins deux aspects (économique, juridique ou social) ;
- ◆ d'émettre un avis critique en tant que citoyen responsable sur la situation étudiée.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ le degré de précision et de cohérence de l'argumentation
- ◆ le degré de clarté de l'expression,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.